

Règlement du Concours de Poésie de la ville de Vence - Printemps des Poètes 2018 - "L'ardeur"

Thème : qu'est-ce qui brûle en toi ?

Article 1 : la ville de Vence organise la première édition de son concours de poésie, ouvert à tous les participant(e)s, écrivant en langue française. Les participant(e)s peuvent s'inscrire soit en catégorie "Jeunesse", soit en catégorie "Adultes".

La participation au concours est gratuite.

Un seul texte par participant(e) sera accepté.

Les membres du jury et leur famille ne peuvent participer.

Article 2 :

Tout poème présenté pour l'édition 2018 devra obligatoirement traiter du thème suivant : ***L'ardeur : Qu'est-ce qui brûle en toi ?***

*la forme du poème sera libre : le nombre de pieds, la structure de l'oeuvre, la présence de rimes et la versification ne seront pas des critères directs de sélection. Les poèmes en prose seront acceptés, ainsi que toute forme innovante.

* le jury sera attentif aux critères suivants : originalité, qualité du style, respect du thème, expression de la sensibilité du candidat.

Article 3.

Chaque candidat(e) enverra son oeuvre

- soit par courriel à ***mediathequedevence@gmail.com*** avec, pour objet : Nom-Prénom, Adresse Mail, titre de l'oeuvre.

- soit en support papier à l'adresse postale : ***Médiathèque de Vence, 228, avenue du Colonel Meyère, 06140 Vence.***

Pour faciliter la sélection le texte ne dépassera pas DEUX pages.

Tout envoi suppose la lecture et l'acceptation, par signature, du présent règlement.

Article 4 : Le jury sera composé de plasticiens, de membres de la médiathèque et de professionnels du monde des lettres. Il lui reviendra d'établir la sélection finale.

Le jury sera composé avant la fin du mois de février, ses membres seront en nombre impair, président du jury inclus.

Article 5 :

Les lauréats restent propriétaires de leurs oeuvres. Toutefois, les textes pourront faire l'objet d'une publication sur notre site : www.mediathequedevence.fr, ou en version papier disponible dans les salles de lecture de la médiathèque. Une version papier de l'ensemble des poèmes écrits lors du concours pourra être remise aux participant(e)s qui le désirent.

Article 6 : La remise des prix aura lieu le samedi 31 mars 2018, à Vence, Place du Peyra, à 12 heures, lors de la Babel Heureuse organisée par l'association Podio. Un catalogue de l'exposition "Ramures et Retombes" de Gérard Titus-Carmel sera attribué aux finalistes.